

la réforme LMD

Par **LacunA**, le **30/01/2004** à **19:17**

le mystère du moment: la réforme LMD!!! Image not found or type unknown
licence master doctorat, 3-6-9...?

j'aimerais avoir plus d'informations sur la réforme, on est relativement peu au courant alors que c'est pour la fin d'année, la fac ne nous répond pas...

les mentions pour les maitrises seront-elles conservées ou tous les masters seront-ils égaux? (j'parle en droit bien sur) faudra-t-il, comme pour certaines maitrises faire un stage durant le master?

des questions qui me sont encore sans réponse... si vous avez des infos n'hésitez surtout pas, même si c'est minime, c'est tjs ca de pris!!!!

Par **Olivier**, le **31/01/2004** à **01:07**

je déplace vers actu

Par **jeeecy**, le **31/01/2004** à **08:19**

d'abord je voudrais te dire que c'est 3-5-8
les diplomes que l'on connait actuellement devraient subsister pour les passerelles
sinon il est clair que cette reforme changera surtout l'emballage
grosso modo c'est rassembler la maitrise et les DEA et DESS ensemble

ce qui ressemble étrangement d'ailleurs au magistere qui existent deja actuellement suaf
qu'ils se font bien en 3 ans mais c'est un diplmoe de 2eme cycle donc apres on peut faire des
DEA et DESS

bref cette reforme changera surtout l'approche de la hierarchie des diplomes pour un
euniformisation de ceux-ci au niveau europeen mais paz vraiment le contenu

Par **Vincent**, le **03/02/2004** à **14:07**

Aussi la réforme communément appelée LMD laisse une grande marge de manœuvres des universités dans un cadre nationalement défini.

Donc la meilleure chose à faire est de consulter l'administration de chacune de vos Universités afin de précisément savoir ce qui est prévu.

Jeeecy a tout à fait raison...les diplomes desormais intermédiaires comme l e DEUG ou la maitrise sont maintenus. Concernant les passerelles entre filières, cela relève de chaque Fac. Il en est de même pour les sessions de rattrapage. Chaque université est libre d'en organiser au mois de janvier, mois de juin ou de septembre. Ce qui est en revanche impératif, l'organisation de rattrapage pour chaque semestre ainsi qu'un accompagnement pédagogique en vue de leur passage.

Attention, on ne raisonne plus en année mais en semestre.

[b:1bwmb6j1]Pour plus d'informations: www.cpu.fr
Vous y trouverez les textes officiels[/b:1bwmb6j1]

Par **margo**, le **21/06/2004** à **10:44**

Est-ce qu'avec la réforme LMD le passage avec 70 % marche toujours?

Je ne sais pas si ça se faisait aussi dans votre fac, mais à Montpellier si tu as 70 % validé tu peux passer, mais les 30 % manquants tu dois les faire en même temps que l'année suivante (j'espère que j'ai été claire mais je pense que vous connaissez...)

Chez nous c'est la galère nos profs disent qu'avec la réforme LMD (qui entre en vigueur en septembre 2004) on garde cette méthode des 70 % mais l'administration dit que non... Alors qui croire ? Et chez vous ça se passe comment ?

Par **Superboy**, le **21/06/2004** à **21:46**

Pour la LMD, c'est un énorme bordel pour la mettre en place. Même les profs n'y retrouvent pas

Image not found:  type unknown

Je suis sûr d'un truc c que les maîtrises actuelles restent valables 10 ans, renseignement pris auprès d'un prof qui s'en occupe. Mais de toute manière on est relativement mal informé de la

réforme et de ces conséquences Image not found:  type unknown

Un truc est sûr c que pour les étudiants Erasmus ce système est génial pour avoir les équivalences.

Par **Olivier**, le **28/12/2004** à **13:28**

Bon voilà je sais pas si vous êtes au courant, mais dans la réforme LMD on parle de donner la possibilité aux écoles de commerce et aux instituts d'études politiques de délivrer des diplômes de troisième cycle juridique... Donc j'aurais aimé avoir votre réaction sachant qu'à part Dalloz les médias ne se sont pas fait l'écho de cette partie de la réforme qui selon moi pourrait mettre en péril la valeur des diplômes délivrés dans les différentes facs de droit de France...

A vos claviers !

Par **Yann**, le **28/12/2004** à **15:57**

Si c'est vrai c'est nul!
Et nous on aura une équivalence vers ces cursus?!

Par **Vincent**, le **28/12/2004** à **16:38**

cf l'interview du site assas.net: [http://www.assas.net/modules.php?name=N ... cle&sid=60](http://www.assas.net/modules.php?name=N...cle&sid=60)

Par **Yann**, le **28/12/2004** à **16:54**

Je suis d'accord avec ce prof.
C'est déjà pas facile de se repérer avec toutes les appellations qui changent!

Par **moko**, le **29/12/2004** à **02:10**

moi aussi je suis d'accord avec M.Gautier

C'est clair qu'il faut une véritable définition de l'intitulé "master droit" et éviter des appellations de diplômes similaires qui peuvent prêter à confusion.

[quote="Prof. Gautier":3tozzdd1]

Nous n'avons rien contre les écoles de commerce ou les instituts d'études politiques, mais chacun doit rester dans son domaine. Il y a un véritable problème de qualité dans la formation juridique dispensée par ces écoles : il s'agit de cours de vulgarisation qui ne traitent pas en profondeur le droit comme cela est le cas à l'université.

[/quote:3tozzdd1]

La dessus, je suis d'accord, mais il faut faire attention à ne pas généraliser. J'ai eu l'occasion

de lire certains cours dispensés en écoles de commerce, et par exemple, les notions de droit civil, social et du travail sont -à maints égards- abordés de façon aussi approfondie qu'à la fac. Donc sachant que les étudiants (d'IEP ou d'écoles de commerce qui auront un diplôme d'appellation semblable à celui délivré à l'université) se sont spécialisés dans leur école, il convient je pense d'avouer que ceux-ci aussi peuvent avoir un bon niveau.

:wink:

++ Image not found or type unknown

Par **Vincent**, le **29/12/2004** à **10:17**

Oui. Mais il ne faut pas oublier que souvent ces spécialisations sont suivies certes dans l'école mais en lien direct avec l'université. Dans ce cas là, il n'y a pas de contestation possible puisque le diplôme émane directement de la faculté.

Néanmoins, certaines perspectives sont inquiétantes.

Personnellement, les effets réels qu'aura la réforme LMD seront moins importants qu'on veut bien le dire ou l'imaginer. Mais il faut juste dénoncer les effets pervers des textes.

Par **jeeecy**, le **29/12/2004** à **10:37**

en attendant il y en a qui vont essayer les platres de cette réforme..

heureusement je ne suis pas de ceux là et donc je pourrais tranquillement choisir mon master 2 et éviter les voies de garage...

et oui je suis contre le fait que les écoles de commerce et les IEP puissent délivrer des diplômes de droit car ce n'est pas de leur compétence (et là aussi ce serait des voies de garage...)

Par **Vincent**, le **30/12/2004** à **00:01**

voies de garages...il n'a pas fallu attendre la réforme LMD pour qu'il en existe au niveau des 3èmes cycles.

Par **jeeecy**, le **30/12/2004** à **09:13**

[quote="Vincent":634itexm]voies de garages...il n'a pas fallu attendre la réforme LMD pour qu'il en existe au niveau des 3èmes cycles.[/quote:634itexm]

oui mais la comme tout va changer on ne saura pas quels seront ces masters de voie de

garage...

Par **Yann**, le **30/12/2004** à **11:35**

A mon avis la notion "voie de garage" est relative ici! Avec un master on peut toujours retomber sur ses pates.

Par **Vincent**, le **30/12/2004** à **12:16**

à JC:

les masters ne vont pas tout chambouler. L'appellation change, le contenu très peu. En revanche, c'est l'occasion pour les facultés de modifier leurs offres de maitrise et de 3ème cycle. C'est uniquement en ce sens que le LMD est une inconnue. Ce sont d'abord les étudiants rentrant en M2 qui vont essayer les éventuels plâtres.

à Yann:

Oui cette voie de garage est relative. Cela dépend de la qualité des voitures que l'on y gare. Rien de comprable avec les voies sans issue (plutot que voies de garages car sans aucune chance de repartir ou du moins une quotité infime) que sont malheureusement les filières techniques.

Par **Disturbed**, le **28/04/2005** à **10:04**

Et bien pour donner ma contribution moi je dirai que le LMD donne aussi une possibilité de changé d'étude au bout d'un semestre , et non d'une année comme avant..

Encore faut il que l'université à laquel vous apparteniez le mettes en place mais je sais que dans mon IUT , pour mon diplôme, et bien il y a la possibilité de venir en cour de semestre , et non d'attendre 1an pour pouvoir changé d'orientation..Et ce systeme serait du au LMD , vu qu'on ne parlerait plus en année , mais en semestre maintenant..

Voila a+

Par **jeeecy**, le **28/04/2005** à **11:09**

[quote="Disturbed":2tbye1t4]Et bien pour donner ma contribution moi je dirai que le LMD donne aussi une possibilité de changé d'étude au bout d'un semestre , et non d'une année comme avant..

Encore faut il que l'université à laquel vous apparteniez le mettes en place mais je sais que

dans mon IUT , pour mon diplome, et bien il y a la possibilité de venir en cour de semestre , et non d'attendre 1an pour pouvoir changé d'orientation..Et ce systeme serait du au LMD , vu qu'on ne parlerait plus en année , mais en semestre maintenant..

Voila a+[/quote:2tbye1t4]

effectivement c'est un avantage considérable de ce point de vue

toujours est-il qu'on attend toujours les modalités pratiques de la mise en place de cette réforme à Nancy...

On a bien eu une réunion d'information mais seulement de 5 des 26 masters proposés par la fac... (certes il y en a qui sont que pour les écos mais quand même...)

de plus 26 masters à Nancy en droit-éco cela signifie que presque tout le monde a sa chance!!! => où est l'excellence (enfin normalement) des DEA/DESS avec recrutement sur dossier?

car ce n'est pas tout de les avoir créé ces masters, il va falloir les remplir et au début on prend tout le monde sauf pour les DEA/DESS transformés qui ont déjà leur réputation